



Département de la Somme  
---  
Arrondissement d'Abbeville  
---

République Française

## Mairie de Friville-Escarbotin

ARRETE MUNICIPAL N° 2025/A/30

### PORTANT REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION A L'OCCASION DE LA RETRAITE AUX FLAMBEAUX DU 13 JUILLET 2025

**Le Maire de la Commune de FRIVILLE-ESCARBOTIN**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L 2212.1 et L 2212.2 relatifs à l'exercice des pouvoirs de Police Municipale et complétés des articles L 2213.1 à L 2213.3 relatifs à la police de la circulation et du stationnement dans la Commune

VU le Code la Route, notamment les articles R 110, R 411, R 412-49, R 417-1 et R 417 - 10

VU le Code Pénal articles R 610-5,

CONSIDÉRANT qu'il importe d'assurer la sécurité des participants à la retraite aux flambeaux organisée par la commune le 13 juillet 2025

### ARRETE

- Article 1 -** La circulation du cortège débutera le treize juillet 2025 à 21 h 30 et s'effectuera selon l'itinéraire suivant :  
-Départ du stade, rue Léo Lagrange, rue Henri Barbusse, rue Louise Michel, rue du Général Leclerc avec dans l'enceinte du stade.
- Article 2 -** Durant le passage du cortège, la circulation sera sécurisée :  
- En tête du cortège par le véhicule de l'Agent de Surveillance de la Voie Publique.  
- En queue du cortège un véhicule de la mairie.
- Article 3 -** Le stationnement sera interdit sur le parking situé devant l'entrée du stade municipal le treize juillet 2025, de 18 h 00 à minuit.
- Article 4 -** Les infractions aux dispositions du présent arrêté, qui sera publié et affiché dans les conditions réglementaires habituelles, seront constatées par procès-verbaux qui seront transmis aux tribunaux compétents
- Article 5 :** Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie, Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Friville-Escarbotin, l'Agent de Police Municipale et tous les Agents de la Force Publique, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté, affiché et publié dans les conditions habituelles.

Fait en Mairie, le 07 juillet 2025  
Le maire

N. MOREL

